

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, BOULLY Stéphanie, COEURET Christelle, MARIN Alain, ROUDEIX Hélène, BOZONNET Éric, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, VOLATIER Leslie et BERTHILLOT Gisèle.

Excusés : VALÉRIE Pierre (donne pouvoir à PONTUS Jacques),
BUISSON Nicolas (donne pouvoir à VOLATIER Leslie).

M. le Maire ouvre la séance de ce deuxième Conseil Municipal de cette année 2022. Il procède à l'appel, vérifie le quorum et cite les deux pouvoirs. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Gisèle BERTHILLOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du compte rendu de la séance du lundi 10 janvier 2022

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de compte rendu de réunion du lundi 10 janvier 2022, qui leur a été préalablement transmis.
Aucune observation n'étant relevée, le compte rendu du lundi 10 janvier 2022 est approuvé à la majorité.

Pour : 15
Contre : 4 (Leslie VOLATIER, pouvoir de Nicolas BUISSON, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS)
Abstention : 0

////////////////////

3. Temps de travail du personnel communal (rapporteur : Guy DUPUIT)

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47, vise à harmoniser la durée du travail dans la fonction publique territoriale en supprimant les régimes dérogatoires antérieurs à la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 qui avaient pour conséquence un travail annuel inférieur à 1607 h.

L'aménagement du temps de travail avec passage à 35 h / semaine a été mis en place dans la commune de Mézériat par délibération en date du 10 décembre 2001, sans mesure dérogatoire au régime des 1 607 heures.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est de 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillés = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ la journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la durée annuelle de travail des agents communaux telle que présentée ci-dessus, sans mesure dérogatoire au régime des 1 607 heures appliqués depuis le 1^{er} janvier 2002.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

4. Création de deux emplois d'agents pour accroissement saisonnier d'activité (rapporteur : Guy DUPUIT)

Afin de suppléer les agents communaux et assurer le remplacement des agents en congés, le Bureau Municipal propose la création de 2 emplois saisonniers pour les vacances d'été. Ces postes seraient ouverts aux jeunes à partir de 16 ans et ce pour une durée hebdomadaire de service de 35h00. Les agents seraient recrutés en filière technique, au premier échelon du grade d'adjoint technique. Des missions de secrétariat (photocopies, mise à jour de tableaux, etc.) pourraient leur être confiées en fonction des besoins et de leur savoir-faire.

Un premier emploi serait à pourvoir du lundi 04 juillet au vendredi 29 juillet 2022, le second du lundi 1^{er} au mercredi 31 août 2022.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ces deux emplois d'agents saisonniers. Le recrutement des agents relèvera de la compétence du Maire.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

5. Éclairage public du lotissement « les Jonquilles » (rapporteur : Guy DUPUIT)

Le 2 février 2018, la SCI La Chartreuse a bénéficié d'un permis d'aménager n° PA00124611D001M01 pour la construction d'un lotissement dénommé « Les Jonquilles ».

Les travaux d'aménagement sont à présent terminés, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et e-communication de l'Ain (SleA) a compétence pour raccorder le lotissement au réseau d'éclairage public de la commune. Le Conseil Municipal doit au préalable, solliciter l'intervention de l'établissement public.

Considérant que la voirie référencée ci-dessus sera ouverte à la population, que le pouvoir de police du maire y sera exercé,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter le SleA pour permettre le raccordement du lotissement « Les jonquilles » au réseau d'éclairage public de la commune ;

- d'autoriser le Maire à signer tous documents consécutifs à cette décision.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

M. le Maire souhaite qu'une réflexion soit engagée au sein de l'assemblée délibérante, sur la rétrocession ou non, au profit de la commune, de toutes les voies de lotissements. Une vingtaine de lotissements privés a été recensée à ce jour sur le territoire. La question se porte en termes de reprise de voirie, mais également en termes d'éclairage public, d'entretien des espaces verts, etc.

A l'heure actuelle, la commune est propriétaire des voies des lotissements Delphin et Carronières mais prend en charge l'intégralité des dépenses d'éclairage public de tous les lotissements existants. Les présidents de syndicats de lotissements interpellent de manière récurrente les élus, sur la reprise des voies.

M. le Maire laisse aux conseillers municipaux, le temps de la réflexion et propose de réinscrire ce point lors d'une séance de conseil municipal ultérieure.

////////////////////

6. Présentation des projets d'investissement

M. le Maire débute son intervention sur ce point en présentant le nouveau dispositif de financement des collectivités : le CRTE (Contrat de Relance et de Transition écologique). A l'aide de la projection d'un diaporama, Guy DUPUIT rappelle à titre liminaire que ce contrat a été signé entre l'Etat et la CCV, le 10 décembre 2021 à la mairie de Mézériat.

D'une durée de 6 ans, il ne crée pas de nouveaux financements mais englobe les dispositifs financiers préexistants, tels que par exemple la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Autrement dit, un projet pourra davantage être financé par les dispositifs actuels, s'il est inscrit préalablement dans la démarche du CRTE. En cas de non-inscription, son financement par l'Etat ne sera pas exclu mais moins favorable.

Au niveau du territoire communautaire, quatre enjeux principaux ont été identifiés :

- engager le territoire dans la transition écologique,
- rendre le territoire économiquement attractif et dynamique,
- proposer un mode de vie agréable, qualitatif et inclusif,
- faire émerger un sentiment d'appartenance et de citoyenneté

Au vu de ces enjeux, chaque commune a été amenée à recenser les projets, qui pourraient s'inscrire dans le cadre de ce dispositif contractuel. Guy DUPUIT liste les investissements qui sont retenus pour la commune de Mézériat.

	DEMARRAGE	ACHEVEMENT	MONTANT
Groupe scolaire phase 1	2021	2022	2 134 000 €
Groupe scolaire phase 2	2021	2022	1 284 000 €
Achat et réaménagement agence Crédit Agricole	2022	2022	110 000 €
Réaménagement de la Maison des Associations	2022	2023	90 000 €
Aménagement quartier nouvelle école	2022	2023	250 000 €
Cimetière extension	2022	2023	100 000 €
Colonnes OMR enterrées centre village	2022	2023	52 000 €
Aménagement Place du marché	2023	2025	500 000 €
Rénovation salle des fêtes	2023	2024	250 000 €
Aménagement aire d'accueil de camping-cars	2023	2024	100 000 €
Aménagement Cheminement doux centre village	2024	2025	100 000 €

M. le Maire explique que ces projets n'engagent pas la collectivité, ni par leur objet, ni par leur montant prévisionnel. Il s'agit juste d'une programmation qui pourra être revue chaque année par un comité de pilotage, qui sera mis en place.

Guy DUPUIT fait ensuite le point sur l'avancement de chaque projet inscrit dans le CRTE du territoire de la Veyle.

Il revient ainsi plus en détails sur le projet d'aménagement de la place du marché et présente, via un diaporama, le rendu d'une étude d'aménagement confiée en 2021 au CAUE (Conseil d'Architecte Urbanisme Environnement) de l'Ain. A partir de cette étude, la poursuite du travail est confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) de l'Ain, qui est chargée de l'esquisse et de la définition d'un avant-projet, ultime étape avant le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Leslie VOLATIER donne son avis sur ce projet d'aménagement et rappelle que lors de la précédente mandature, ce dossier avait déjà donné lieu à un avant-projet d'aménagement, le choix du maître d'œuvre avait même été acté. Elle considère donc que recourir à une nouvelle étude engendre un coût financier dont la collectivité aurait pu se passer.

M. le Maire indique que les demandes d'aménagement de la place ont évolué et qu'un groupe de travail sera prochainement mis en place pour poursuivre l'avancement du dossier et que ce nouveau travail d'architecte n'est pas vain, puisqu'il a permis de faire émerger de nouvelles idées d'aménagement, qui pourront être étudiées par le groupe de travail.

S'agissant du projet d'aire de stationnement de camping-car, M. le Maire présente les enjeux de ce projet. Il précise que la commune perçoit en retour une redevance de 30 % du chiffre d'affaires au titre de l'occupation du domaine public. En revanche, le produit de la taxe de séjour sera perçue par la CCV, qui l'a institué et dispose de l'exercice de la compétence « tourisme ». Ce dossier sera étudié par la Commission Développement Durable.

////////////////////

7. Groupe scolaire

Joël MONIER fait le point sur l'avancement des travaux. Tous les corps d'état sont en cours d'intervention : plaquiste, électricien, plombier, charpentier, etc...

Une vigilance particulière est portée sur le suivi des travaux car les entreprises sont confrontées aux problèmes de pénurie de matériels et en manque de personnel. Une nouvelle visite de chantier est proposée aux élus le samedi 09 avril 2022 à 09h00 sur site.

M. le Maire lance un appel aux élus, afin que ceux-ci fassent une proposition sur le futur nom du groupe scolaire. Cette même initiative a été faite auprès des personnels d'école et autres intervenants scolaires. Ces propositions seront ensuite regroupées et étudiées en commission des affaires scolaires avant la consultation des habitants. Deux propositions leur seront ainsi soumises et le vote pourra se faire sur le site internet de la commune www.mezeriat.fr ou sur support papier présent dans les commerces locaux.

////////////////////

8. Election présidentielle des dimanches 10 et 24 avril 2022

Les conseillers municipaux s'organisent pour la tenue des permanences lors des deux tours de scrutin, qui auront bien lieu à la mairie, et non à la salle des fêtes. Les consignes sanitaires n'ont pas été portées à ce jour, à la connaissance des élus par la Préfecture. Chaque électeur communal ne pourra toutefois bénéficier que d'une seule procuration, contrairement aux scrutins départementaux et régionaux de 2021. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune.

////////////////////

9. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
11/01/2022	marché	AUTO ECOLE DU CASTELLET	Signature d'un devis pour un permis poids-lourd SPV David BARBET	2 160,00
17/01/2022	marché	POMPES FUNEBRES LEFEVRE GOYON	Signature d'un devis pour démontage et évacuation d'un monument	250,00
17/01/2022	marché	POMPES FUNEBRES LEFEVRE GOYON	Signature d'un devis pour démontage et évacuation d'un monument en péril	858,33
24/01/2022	marché	LA VITRINE MEDICALE	Signature d'un devis pour l'achat de tests antigéniques	120,00
11/02/2022	marché	FEDERATION DES AVEUGLES	Signature d'un devis de fourniture de serpillères, torchons pour le restaurant scolaire	246,51
22/02/2022	marché	ATELIER LAURENT CHASSAGNE	Signature d'un marché de services en vue de l'extension du cimetière récupération, étude des plans et du PLU	2 050,00
11/01/2022	marché	AEROLOGY	Signature d'un devis pour une mission de contrôle de l'étanchéité à l'air pour le groupe scolaire	2 200,00
03/03/2022	marché	COTIERE AUTO	Signature d'un devis pour l'achat d'un véhicule Renault occasion pour le CPINI	15 500,00
03/03/2022	marché	LYON GRUAU	Signature d'un devis pour l'aménagement du véhicule pompier	9 089,00
07/03/2022	marché	MTPX	Fourniture de photos site de la Bresse	240,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

10. Commissions communales et services municipaux

Les comptes rendus de réunions ayant été transmis préalablement, chaque Vice-Président fait le point brièvement sur le travail de sa commission.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY annonce que l'installation d'un conseil municipal « jeunes » se précise. Il a été décidé que l'assemblée compterait 9 élèves. Elle souligne l'implication de deux professeurs d'écoles de Méziat. L'élection devrait être finalisée pour la rentrée dans le futur groupe scolaire.

La deuxième Adjointe en charge de la sécurité et des affaires scolaires signale par ailleurs, la mise en place par les services de la CCV, les lundis et jeudis matin, d'une animation « vélo » avec une mise en exergue de la sécurité, l'objectif étant de rendre autonomes les enfants dans leurs déplacements. Cette action s'inscrit dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Gisèle BERTHILLOT et Hélène ROUDEIX ont assisté aux deux premières séances et en rendent compte aux élus, les exercices sont variés et très pédagogiques. Une dizaine de séances est d'ores et déjà prévue.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY revient sur l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM (Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs). Un rdv a été pris en vue de leur édition avant transmission dans les boîtes aux lettres des mézériatis.

■ Commission Communication

Pour terminer, Josiane MUZY liste les principaux sujets, qui seront abordés dans le prochain Mézémag.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission.

Tout d'abord, un travail de prospection est en cours pour l'achat d'un sapin lumineux, le coût s'avérant relativement élevé, les membres de la commission poursuivent leur recherche.

Au titre des prochaines manifestations, la réception d'accueil des nouveaux habitants aura lieu ce samedi 12 mars à 11h00. La matinée « nettoyage de printemps » est prévue, quant à elle, le samedi 26 mars avec la participation du SMIDOM pour l'animation et la fourniture de petits matériels (gants, sacs poubelle etc.).

De nombreux autres sujets sont en cours de réflexion : réaménagement de la future maison des associations et de la salle des fêtes, organisation de la future soirée des talents, définition des modalités d'attribution des subventions aux associations à compter de l'année 2023.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué à la santé publique, revient sur deux dossiers qu'il a traités mais qu'il ne peut aborder en séance ce soir, compte tenu de leur caractère confidentiel. Le compte rendu de la dernière réunion de la commission sera transmis prochainement aux élus et abordera plus en détails ces deux dossiers et les actions qui ont été mises en place. Le Conseiller délégué considère qu'au final, il y a des solutions pour tout, il faut chercher et taper aux bonnes portes.

Une action de solidarité envers l'Ukraine a été initiée par l'Association des Maires de France (AMF) auprès des communes. Chaque commune du territoire recense les biens qui pourront être transmis à la population ukrainienne.

■ Commission Développement Durable

Le cinquième Adjoint, Jacques PONTUS, informe les élus de l'organisation prochaine, d'une rencontre entre agriculteurs et chasseurs de la commune pour discuter des problématiques de la chasse sur le territoire communal.

■ Commission Travaux

Joël MONIER fait le point sur les travaux en cours, outre ceux du groupe scolaire.

Démarrage des travaux de voirie, un alternat de feux sera installé pour ne pas bloquer la circulation et mettre en place de déviation.

Les travaux pour la pose de la fibre optique se poursuivent également, la circulation pourra se voir perturbée.

Des soucis d'éclairage public ont été identifiés chemin de la mare ainsi qu'à d'autres points, une relance a été effectuée auprès du SIEA lui demandant d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le troisième Adjoint termine en signalant qu'à partir du 1^{er} juillet, il y aura interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber le cimetière, exception tolérée jusque-là. Une réflexion est lancée en vue de trouver des moyens alternatifs pour assurer l'entretien correct du cimetière.

■ Commission Finances

Hervé CLERC annonce que le 04 avril prochain, l'assemblée délibérante procèdera en conseil municipal à l'approbation des documents budgétaires. D'ici là, une réunion de la commission finances est fixée le lundi 21 mars à 18h30 pour étudier l'ensemble des documents qui seront mis au vote lors de la prochaine séance de conseil municipal.

■ Bibliothèque

Gisèle BERTHILLOT fait le point sur l'activité de la bibliothèque. Elle rappelle à titre liminaire, qu'il s'agit d'un service de la commune, qui est assuré par des bénévoles. Elle précise qu'à ce titre, la bibliothèque bénéficie de l'aide de la BDP. Des échanges de livres ont lieu deux fois par an avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Elle dresse ensuite le bilan de fréquentation par tranches d'âge et présente les initiatives qui seront mises en place prochainement : délimitation d'un coin pour enfants, création d'un rayon mangas, reprise des animations avec les écoles, travail avec la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), mise en place de l'opération « livre de naissance » etc.

■ Planning des prochaines réunions

Mercredi 16 mars 2022 – 20h00	Commission Sécurité
Jeudi 24 mars 2022 – 18h00	Commission Urbanisme
Mercredi 30 mars 2022 – 20h00	Commission Développement Durable
Lundi 21 mars 2022 – 18h30	Commission Finances
Lundi 04 avril 2022 – 20h00	Conseil Municipal
Mercredi 25 mai 2022 – 19h00	Commission Santé publique

////////////////////

11. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 29 janvier 2022 à Crottet. Le compte rendu de séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

■ Commission services aux publics et aux familles

Nathalie ROBIN revient sur le déroulement de la dernière réunion, qui a été principalement consacrée à la gestion des situations d'urgence (urgence alimentaire, violence conjugale, etc.). Les services départementaux sont notamment intervenus pour expliquer l'aide d'urgence et présenter le dispositif « 1^{er} départ en vacances » en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'AVEMA, association d'Aide aux Victimes Et Médiation de l'Ain est venue présenter ses différentes interventions de soutien et de prise en charge des victimes.

Une Convention Territoriale Globale va être signée en partenariat avec la CAF. Elle est destinée à remplacer les contrats enfance-jeunesse dont elle va reprendre toutes les prérogatives pour mettre en œuvre et coordonner les projets à destination des familles (petite enfance, périscolaire, accueil de loisirs). De nouvelles prérogatives y seront ajoutées telles que l'inclusion sociale, la mobilité, l'habitat. Ce projet fera l'objet d'un travail transversal avec d'autres commissions de la CCV.

Une présentation du conseiller numérique a été faite auprès des membres de la commission. Une seconde session d'ateliers informatiques sur les pôles de services de Vonnas et Pont-de-Veyle est prévue sur mars et avril. Pour les personnes intéressées et les modalités d'inscription, une plaquette d'informations papier est disponible au secrétariat de mairie.

■ Commission aménagement du territoire et développement économique

Joël MONIER annonce qu'une réunion dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), est prévue demain et portera sur les haies.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) devrait être approuvé prochainement en conseil communautaire ce qui permettra d'avancer sur le PLUI.

////////////////////

12. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 09 février 2022.

Elle fait tout d'abord le point sur l'activité de la résidence autonomie : mise en place d'ateliers de cuisine, abonnement aux journaux locaux à gros caractères, ouverture de comptes dans certains magasins, adhésion à un groupement d'achat en électricité. Un groupe de travail s'est constitué pour l'élaboration d'un plan de gestion de crise. Un bilan des animations doit être dressé et envoyé au Département pour justifier du versement du forfait autonomie. A noter la présence de la résidence autonomie sur la plateforme Viatrajectoire, ce qui lui permettra de pouvoir être sélectionnée par les usagers lors de la recherche de structures d'accueil.

S'agissant de l'occupation des lieux, de nouvelles entrées sont à prévoir ou ont eu lieu. In fine, il ne resterait au mois de juin, qu'un seul appartement inoccupé. Certaines entreprises sont intervenues pour réparer les dysfonctionnements du bâtiment. Une réunion a également eu lieu avec les élus communaux pour faire le point sur l'agencement de petits équipements techniques (étagères etc.). Un défibrillateur sera posé prochainement.

Au titre des projets à venir, il est prévu la mise en place de bacs de jardinage et la fourniture d'un composteur.

Une réflexion est lancée sur la création d'un conseil de vie sociale en application du Code de l'action sociale et des familles visant à associer les usagers au fonctionnement de l'établissement social. Une réunion a également été organisée avec les résidents sur divers sujets : conseiller numérique, fonctionnement du SMIDOM, réflexion sur la création d'un conseil de vie sociale en application du Code de l'action sociale et des familles visant à associer les usagers au fonctionnement de l'établissement social, etc. Enfin, l'intervention des opticiens mobiles le 1^{er} mars dernier a été vivement appréciée. Devant son succès, une nouvelle session est prévue le lundi 04 avril prochain.

S'agissant du CCAS à proprement parlé, le repas des aînés, initialement prévu en mars, est reporté en raison de la crise sanitaire au dimanche 15 mai. 18 personnes ont bénéficié de l'aide aux transports mise en place par la CCV. Enfin, des tables rondes ont été organisées au niveau départemental, en vue d'établir un diagnostic et de réfléchir à la mise en place de la future politique sociale du Département.

La prochaine séance du Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 23 mars 2022 à 18h30.

■ Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI)

Le Chef de corps Thierry DESMARIS annonce l'acquisition courant avril, d'un nouveau véhicule de première intervention. Il s'agira d'un véhicule un peu plus petit que le précédent devenu obsolète et nécessitera des aménagements, afin de le rendre compatible avec l'utilisation qui en sera faite.

S'agissant de l'effectif, deux nouvelles personnes ont été recrutées dernièrement, ce qui porte à 5, les nouvelles arrivées depuis ce début d'année. Ces recrutements seront entérinés lors du prochain Comité consultatif prévu le mercredi 30 mars 2022 à 19h00.

■ Comités du Syndicat Veyle Vivante

Leslie VOLATIER, déléguée syndicale, rend compte du déroulement des dernières réunions organisées par le Syndicat, réunions consacrées principalement aux finances. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), qui s'est tenu dans un premier temps, a mis en exergue une situation financière délicate, nécessitant un soutien des intercommunalités de l'ordre de 15 %. Le bilan des actions 2021 est favorable. Au titre des

orientations pour les années à venir, l'aménagement des cours d'eau de la Veyle et de l'Irance (notamment sur Mézériat) a été retenu.

Faisant suite à la tenue du DOB, la réunion du 2 mars a été consacrée à l'adoption des documents budgétaires et des décisions qui en découlent (compte administratif, compte de gestion, affectation du résultat en fonctionnement et investissement, budget primitif). L'aménagement de la Veyle et de l'Irance n'a pas été budgétisé en 2022 mais sera étudié en lien avec la CCV.

■ Assemblée générale du Syndicat d'initiative (Josiane MUZY)

Josiane MUZY revient sur le déroulement de l'assemblée générale du Syndicat.

La réunion a d'abord débuté par l'organisation d'une assemblée extraordinaire, ceci afin de valider la modification des statuts précisant les modalités d'exercice de la compétence « tourisme » et intégrant le changement de nom. Le Syndicat d'initiative devient « Mez'animations » et change de statut juridique, de « syndicat d'initiative », il est désormais « comité des fêtes ».

La traditionnelle assemblée ordinaire a suivi l'assemblée extraordinaire. Un point a été fait sur l'organisation des manifestations. Les membres de l'association apporteront leur aide lors de l'organisation du repas du CCAS à destination des aînés. La location de matériels pose toujours des soucis, la tarification a été revue ainsi que les conditions de location.

Pour conclure, Josiane MUZY présente le bilan financier de l'association et annonce les modifications au sein du conseil d'administration.

■ Assemblée générale de TONGA SOA

La deuxième Adjointe poursuit par le compte rendu de l'assemblée générale organisée par l'association TONGA SOA, association ayant pour objet de favoriser et financer des actions au profit des populations malgaches les plus démunies.

La réunion a porté sur les années 2020 et 2021. Constat a été fait d'une situation en approvisionnement d'eau difficile et des puits à sec. L'association poursuit ses projets humanitaires sur 2022 : plantations d'arbres, mise en état du terrain de basket, recherche de maillots de foot pour les jeunes adultes.

Pour financer ces actions, l'association a notamment organisé une vente d'artisanat à la salle des fêtes de Mézériat, ce dimanche 06 mars.

■ Assemblée générale des donneurs de sang

Philippe CHAMBOUVET rend compte brièvement du bilan de l'association pour l'année 2021. 171 dons ont été effectués, chiffre en baisse par rapport aux années précédentes. L'association est en recherche de nouveaux donneurs.

Au niveau financier, le bilan est négatif avec l'absence d'organisation de manifestations, compte tenu de la crise sanitaire.

Le Conseiller municipal délégué termine en annonçant les 4 dates de collecte prévues sur 2022 : 14 mars, 30 mai, 16 août et 28 novembre.

13. Questions et informations diverses

→ M. le Maire fait le point sur la nouvelle vente aux enchères du site de la Bresse. Il restait trois lots à céder et deux ont été adjugées lors de la vente aux enchères du 03 mars (maison du gardien, bureau). A ce sujet, la CCV va lancer une étude de faisabilité pour la requalification de la friche et rechercher des partenaires et financeurs qui pourraient aider au portage du projet.

→ Leslie VOLATIER demande si une réunion publique portant sur la présentation des grands axes du futur PLUi sera organisée prochainement par la commune. M. le Maire lui répond qu'il revient à la CCV, compétente en matière de PLUi, d'organiser cette réunion publique qui s'est d'ailleurs tenue le 16 septembre 2021 à Saint Jean sur Veyle.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 23h17. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 04 avril 2022 à 20h00.